



## Communiqué de presse

Montpellier, le 27 septembre 2023

### **La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé la gestion de la commune de Castelsarrasin depuis 2016.**

Deuxième commune la plus peuplée de Tarn-et-Garonne avec plus de 14 000 habitants, Castelsarrasin est affectée par les conséquences économiques et sociales de la cessation d'activités de nombreuses industries. Elle s'appuie toutefois sur une démographie dynamique et sur l'essor de ses zones commerciales périphériques.

Au cours des dernières années, la municipalité a mené une politique de soutien à l'attractivité du territoire, qui s'est notamment traduite par d'importants investissements rendus possibles par l'existence de marges de manœuvre financières. Elle a ainsi construit un nouveau groupe scolaire en remplacement de l'école Ducau et rénové la maison d'Espagne, qui accueille des espaces culturels ouverts au public.

La commune a également poursuivi le déploiement de services à la population tels que le transport urbain et la gestion de l'école municipale de musique. S'agissant de cette dernière, un important travail de régularisation de ses relations avec une association a été effectué par la commune, qui doit désormais être mené à son terme. La commune a également souhaité répondre aux besoins sanitaires de sa population en participant à la création d'un centre de santé sur son territoire. Le choix de recourir à une association pour porter ce projet était pourtant, selon la chambre, porteur de risques juridiques. Cette situation ne devrait être que transitoire puisque la commune a adhéré depuis au dispositif de centres de santé gérés par le conseil régional.

Le contrôle de la chambre est intervenu dans un contexte général d'inflation, notamment en ce qui concerne l'énergie. La commune a été capable de résister à ces difficultés du fait d'une organisation efficace, qui lui a permis de maîtriser ses dépenses de personnel tout en conservant un fonctionnement performant de ses services. Ce contexte de hausse des prix devrait conduire la commune à limiter ses investissements à l'avenir, ceux-ci ayant, jusqu'à présent, été principalement financés par des réserves financières héritées des périodes précédentes et par un recours maîtrisé à l'emprunt. Afin de poursuivre le développement de l'attractivité communale, la municipalité a commencé à explorer d'autres voies, visant à préserver ses finances. Par exemple, des entreprises privées ont été sollicitées pour proposer des projets de redynamisation de l'ancienne caserne Banel. Enfin, la chambre recommande à la collectivité d'évaluer, avec la communauté de communes Terres des Confluences, la part des dépenses qu'elle assume au bénéfice du territoire intercommunal. Cela pourrait constituer un premier pas vers une réflexion sur l'évolution de la répartition des compétences à l'échelle intercommunale.

Contact presse : Eric Morel / Ferdaos Salem

[eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr) / [ferdaos.salem@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.salem@crtc.ccomptes.fr) ■ T +33 4 34 22 73 00 ■  
X [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)